

stationnement réservées, afin éviter les infractions de stationnement et de circulation.

Les autocars et autobus **STATIONNÉS** et **EN ATTENTE** dans une zone « Défense de stationner » ou « Arrêt interdit » dont les passagers ne sont pas en train de monter ou descendre du véhicule pourraient être sujets à une contravention s'élevant jusqu'à 300,00 \$ canadiens.

La Ville de Toronto applique le règlement municipal « anti-fonctionnement au régime ralenti » interdisant aux autocars et autobus de tourner au ralenti pendant plus d'une minute. Veuillez couper votre moteur, par respect pour l'environnement et pour éviter les amendes.

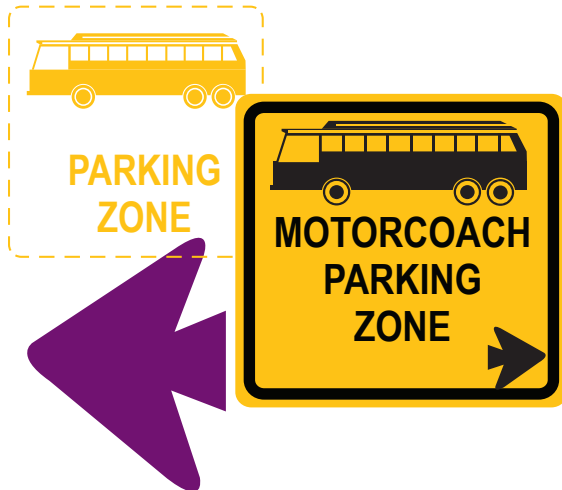
#### RÉSOLUTION DES LITIGES

Toronto accueille les autocars et autobus, et incite les conducteurs à respecter le Code de la route et les réglementations relatives au stationnement. Dans le cas où vous recevez une contravention pour infraction aux règlements de la circulation, et vous souhaitez contester cette contravention, le site de la Ville de Toronto décrit la marche à suivre pour les litiges, à l'adresse suivante [www.toronto.ca/pay-toronto-tickets/parkingtickets/disputingyourticket/](http://www.toronto.ca/pay-toronto-tickets/parkingtickets/disputingyourticket/)



[www.toronto.ca/transportation/parking/bus/](http://www.toronto.ca/transportation/parking/bus/)

Pour des informations touristiques sur la ville de Toronto, consultez le site [www.seetorontonow.com/fr](http://www.seetorontonow.com/fr)



## INFORMATIONS SUR LE STATIONNEMENT DES AUTOCARS ET AUTOBUS DANS LA VILLE DE TORONTO



Funding provided by the Government of Ontario.

**toronto**<sup>TM</sup>  
[seetorontonow.com/fr](http://seetorontonow.com/fr)

## INFORMATIONS SUR LE STATIONNEMENT DES AUTOCARS ET AUTOBUS DANS LA VILLE DE TORONTO

### STATIONNEMENT SUR RUE GRATUIT POUR AUTOCARS ET AUTOBUS

Reconnaissant l'importance du marché des circuits en autocars et le fait que de nombreux groupes scolaires et de tourisme arrivent en autobus, la Ville de Toronto fut l'une des premières villes nord-américaines à avoir mis en place un vaste programme de stationnements sur rue gratuits pour les autocars. La Ville de Toronto comporte 86 stationnements sur rue réservés exclusivement aux autocars et aux autobus scolaires. Ces stationnements sont situés au centre-ville, à proximité des quartiers d'affaires principaux et dans la zone de Portlands.

Ces espaces permettent aux circuits en autocar et aux autobus de se stationner **gratuitement** pendant une durée allant de 1 heure jusqu'à 24 heures, selon l'emplacement et les conditions de trafic.

### EMPLACEMENT DES STATIONNEMENTS POUR AUTOCARS ET CARTES

Le site Web de la Ville de Toronto fournit des informations détaillées et des cartes indiquant avec précision les emplacements des stationnements pour autocars et autobus dans chaque quartier de la ville. On y trouve également des infos sur le nombre de stationnements disponibles et les heures lors desquelles le stationnement est permis. Vous pouvez consulter ces renseignements à l'adresse [www.toronto.ca/transportation/parking/bus/](http://www.toronto.ca/transportation/parking/bus/)

### STATIONNEMENT SUR RUE « PAYER ET AFFICHER » POUR AUTOCARS ET AUTOBUS

En plus des emplacements de stationnement réservés aux autocars et autobus, il est possible de se stationner dans les zones de stationnement « payer et afficher » des rues de la Ville de Toronto, en autant que l'espace soit disponible. Toutefois, il est important de respecter les restrictions quant à

la durée maximale de stationnement, les interdictions lors des heures de pointe et les autres restrictions officielles de stationnement. Les conducteurs doivent acheter un billet à la distributrice située sur le trottoir, puis placer le billet au pare-brise de l'autobus, en prenant soin d'afficher le côté indiquant l'heure et la date.

### MONTÉE ET DESCENTE DES PASSAGERS

Les conducteurs d'autocars et d'autobus ont le droit « d'Arrêter » lorsque des passagers montent ou descendent du véhicule dans toute zone où se trouve un règlement « Pas de stationnement » ou « Zone à stationnement limité », **EN AUTANT QUE** les passagers soient **RÉELLEMENT** en train de monter ou descendre du véhicule. Les autocars et autobus **N'ONT PAS LE DROIT** de se stationner ou d'attendre les passagers dans ces zones, et seront sujets à des amendes d'infraction au Code de la route s'ils ne respectent pas cette consigne.

À certains endroits où la montée et la descente de passagers sont très fréquentes, des affiches d'information « Zones pour passagers d'autocars » sont placées. Surveillez ces **AF-FICHES D'INFORMATION** aux endroits suivants :

- Côté nord de la rue Wellesley West, à l'hôtel Sutton Place Hotel
- Côté nord de la rue Richmond West, au Centre Sheraton
- Côté ouest de la rue Victoria, au Théâtre Canon
- Côté nord de la rue Carlton, au Centre Holiday Inn au centre-ville
- Côté est de l'Avenue University, à l'hôtel Hilton
- Côté nord de la rue King West, à l'ouest de la rue John, sur le site de TIFF/Bell Lightbox.

### STATIONNEMENT PAYANT ET HORS RUE POUR AUTOCARS ET AUTOBUS

La Ville de Toronto ne comporte pas d'installations de stationnement payant pour autocars et autobus. Toutefois, il existe des emplacements de stationnements privés offrant divers tarifs fixes calculés à l'heure, à la journée ou la durée du séjour. Nous vous suggérons de contacter les opérateurs de stationnement indépendants directement afin d'obtenir des renseignements supplémentaires. Voici quelques suggestions d'opérateurs de stationnements :

Le **Centre Rogers** tient un emplacement de stationnements « payer et afficher » situé du côté sud du Boulevard Bremner, entre l'Avenue Spadina et la rue Rees. Cet emplacement idéal est situé en face du Centre Rogers et à une distance de 10 minutes à pied du Centre Air Canada, la Tour CN, le quartier Harbourfront et les activités nautiques, le Entertainment District, le Roy Thomson Hall et le théâtre King Street. **(416-341-3057 or 416-341-3010 [www.rogerscentre.com/inaround/visitors\\_parking](http://www.rogerscentre.com/inaround/visitors_parking))**

**Can Park Services** – stationnements situés au centre-ville **(416-482-2203)**

**Can Park Management** – stationnements situés au centre-ville **(416-920-3382)**

### VEUILLEZ RESPECTER LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES RELATIVES AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Chaque année, la Ville de Toronto se fait un plaisir d'accueillir des milliers d'autocars et d'autobus dans notre ville. Le département des Services de transport de la Ville de Toronto déploie des efforts continuels afin d'améliorer et d'accroître le nombre de stationnements pour autocars et autobus, là où c'est possible, et encourage les conducteurs à utiliser les zones de